



Chers macaziens, chères macaziennes,

Les élections municipales arrivent à grands pas! J'ai annoncé dès le début de l'année ma décision de ne pas solliciter un 3^e mandat à la mairie. C'est une décision mûrement réfléchie qui n'a pas été prise à la légère. Je peux affirmer que j'ai mis toutes mes connaissances, mes compétences et mon énergie, sans jamais compter mes heures, au service de la Municipalité. J'ai fait face à de nombreux défis depuis novembre 2013 et je suis fière d'avoir réussi à les relever avec mes collègues conseillers et conseillères qui ont été présents.

Vous trouverez dans ce bulletin mon dernier « Rapport annuel de la mairesse ». C'est toujours un plaisir de pouvoir vous confirmer que notre municipalité garde le cap d'une bonne santé financière. Cette édition spéciale estivale sera envoyée à tous nos citoyens, incluant les villégiateurs.

Ce bulletin est plus volumineux que par les années passées, puisqu'il couvre les mois de juin, juillet et août. La Municipalité utilisera toutes ses autres plateformes de communication durant l'été afin que les macaziennes et macaziens demeurent informés concernant les différentes actualités municipales. D'autres formes de communication sur support papier sont aussi prévues au besoin.

D'ailleurs, la Municipalité enverra de nombreux documents dans les prochains mois en lien avec les élections municipales; demeurez vigilants, ce sont des renseignements importants.

Pour ceux et celles qui ont accès à internet, je vous invite à "aimer" notre page Facebook, « Municipalité de La Macaza ». De plus, pour recevoir de l'information rapidement, je vous recommande de vous abonner à notre infolettre, via notre site internet www.munilamacaza.ca

J'invite toute personne qui aurait des questions relatives aux élections municipales à consulter le site Web d'Élections Québec à l'adresse suivante : <https://www.electionsequbec.qc.ca/francais/municipal/>

Je vous souhaite un très bel été. Cette année, plus que jamais, il comptera beaucoup pour chacun de nous, car il nous est permis de renouer avec la présence de nos parents et amis tout en prenant soin de respecter les mesures sanitaires en place. De mon côté, j'attends impatiemment la 2^e dose de mon vaccin pour me sentir pleinement en sécurité. La prochaine année s'annonce merveilleuse!

Au plaisir de vous revoir,

Céline Beauregard, votre mairesse

SOMMAIRE :

.Mot de la mairesse	1
.Rapport de la mairesse sur les états financiers 2020	2 –3
.Voirie et horticulture	4
.Urbanisme et environnement	5
.Bibliothèque et Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge	6
.Information générale	7
.Installations sportives ouvertes	8
.Emplois étudiants et recrutement du personnel électoral	9
.Information générale	10
.Station de lavage	11
.Information générale	12

CONTACTEZ-NOUS:

Tél. : 819.275.2077

Télécopieur : 819.275.3429

Courriel: info@munilamacaza.ca

URGENCE de voirie : 819.278.5074

SURETÉ DU QUÉBEC : 819.623.2211

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

DIRECTION ET URBANISME

**Accessibles sur rendez-vous
seulement**

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Tél. : 819.275.2077 poste 26

Mardi : 13h à 17h

Jeudi : 12h à 17h

Vendredi : 15h à 19h

Samedi : 9h à 12h

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2020

Chères macaziennes, chers macaziens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2021, je vous présente les faits saillants du rapport financier de la Municipalité de La Macaza pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020, tel qu'audité par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Revenus et dépenses

Les revenus aux états financiers totalisent 4 162 625\$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers, s'élèvent à 3 554 922 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 340 745 \$. Cet excédent s'explique entre autres, par un montant de 229 000\$ reçu en subvention spéciale COVID, par des droits de mutations plus élevés et divers transferts gouvernementaux. Le reste de la différence est dû aux affectations.

Surplus et Fonds disponibles

Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 14 juin 2021, le surplus accumulé, soit le surplus libre, au 31 décembre 2020 est de 756 815 \$. La Municipalité dispose par ailleurs d'un Fonds environnemental de 143 745 \$, d'un surplus accumulé affecté de 103 760 \$ et d'un Fonds de roulement de 149 070 \$.

Principales réalisations de l'année 2020 :

- √ **La gestion de la pandémie** a frappé de plein fouet l'organisation municipale. Une municipalité ne pouvait pas "fermer" pour cause de covid. Les élu.e.s, l'équipe de direction et les employé.e.s se sont tous investis dans cette crise afin de continuer d'assurer des services aux citoyen.ne.s. Les défis et les difficultés ont été nombreux mais La Macaza a su les relever et a même fait preuve d'innovation. Grâce à ses cols bleus, réaffectés durant cette période, au printemps 2020, la Municipalité a permis d'assurer la livraison d'épicerie à ses citoyens et des transports médicaux à des gens en situation de vulnérabilité. Une amnistie pour les intérêts sur les taxes en retard a aussi été fixée par résolution par les membres du conseil.
- √ La Municipalité a contribué à la **mise en place de deux régies intermunicipales**, soit la Régie de service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) et la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER). En collaboration avec la Ville de Rivière-Rouge et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une démarche a été enclenchée pour la dissolution de l'Agglomération de Rivière-Rouge.
- √ Au niveau des **travaux routiers**, la Municipalité ayant reçu une subvention du MTQ couvrant 90% des coûts, la réfection de la portion municipale du chemin de l'Aéroport a été réalisée. En prévision des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Est, prévus en 2022, une inspection et le nettoyage des pluviales ont été effectués. En collaboration avec le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, le devis technique pour la réfection du chemin du lac Chaud Ouest a été complété.
- √ Les grands **mouvements de ressources humaines** à la Municipalité ont été un défi en 2020 et ont impacté de manière transversale les opérations de la Municipalité : plusieurs congés de maladies prolongés, tant à la voirie qu'à l'administration; l'arrivée de nouveaux employé.e.s pour combler les besoins, les réorganisations à la direction générale, l'ajout d'une stagiaire à l'urbanisme et l'environnement, l'ajout d'un journalier à la voirie afin de combler, notamment, les besoins opérationnels à la station de lavage en semaine et l'écocentre la fin de semaine.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2020

- √ Le site Web de la Municipalité étant mésadapté quant aux besoins actuels, un chantier a été amorcé pour la **refonte complète du site Web**.
- √ La Municipalité a complété une **démarche de consultation** en lien avec le programme Municipalité Amie des aînés (MADA).
- √ Au niveau **des immobilisations**, un abri à sel a été construit, une remorque à bascule a été acquise et pour renouveler des équipements devenus désuets, du matériel informatique a été acheté.
- √ La Municipalité a augmenté ses efforts, en ressources financières et humaines, pour faire **respecter sa réglementation**, notamment celle en lien avec la protection de ses plans d'eau.

Endettement net à long terme de l'administration municipale

Au 31 décembre 2020, l'endettement net à long terme de l'administration municipale, atteignait 325 169 \$. Par ailleurs, selon les chiffres disponibles sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'endettement à long terme par 100\$ de la richesse foncière uniformisée de La Macaza est de 0.46\$ ce qui est un ratio d'endettement beaucoup plus faible que celui de notre MRC qui elle, se situe à 1,31\$ par 100\$ d'évaluation foncière.

Traitement des élus

En conformité avec l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses des membres du conseil. La rémunération totale pour l'année 2020 se chiffre à 113 400 \$. Le rapport détaillé du traitement des élus pour l'année 2020, incluant le traitement reçu des organismes mandataires et des organismes supramunicipaux, est affiché sur le site Web de la Municipalité.

Conclusion

En regard des éléments qui précèdent, je suis fière d'affirmer que la Municipalité de La Macaza est en excellente santé financière et que le conseil municipal et l'administration ont su maintenir un budget équilibré tout en améliorant les services à la population, et ce malgré de nombreux défis, dont la gestion de la pandémie. Je profite de l'occasion pour saluer le travail et le dévouement de mes collègues élu.e.s, de la direction et des employé.e.s municipaux sans qui tout le travail accompli aurait été impossible.

Vous pourrez prendre connaissance du rapport financier complet de la Municipalité, incluant celui de l'Agglomération de Rivière-Rouge, accessibles dans les prochains jours sur le site Web du MAMH sous l'onglet « Documents financiers » au lien suivant : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/79037/>

Céline Beauregard, Mairesse

VOIRIE

Travaux de remblai, comment ça fonctionne?

Notre service de voirie manipule régulièrement des matériaux (terre et gravats) dans le cadre de ses différents chantiers. Il est fréquent de recevoir la visite d'un résident qui demeure à proximité pour nous demander d'aller porter le matériel retiré sur sa propriété. Malheureusement, nous devons souvent refuser, car le citoyen n'a pas le permis nécessaire pour recevoir le remblai. Si vous souhaitez bénéficier de remblai issu des travaux municipaux, voici comment procéder:

1. Procurez-vous le permis «Remblai/Déblai» sur le site web de la municipalité : www.munilamacaza.ca/demande-de-permis ;
2. Remplir la demande de permis en indiquant clairement que vous souhaitez du remblai provenant des travaux municipaux ainsi que le nombre de voyages approximatifs que vous désirez recevoir;
3. Joindre un plan détaillé de l'emplacement projeté pour le remblai;
4. Indiquez la raison du remblayage;
5. Faire parvenir la demande de permis par courriel à urba1@munilamacaza.ca ainsi que le paiement des frais d'analyse de la demande, au montant de 25\$ (payable par carte de crédit en appelant la réception).

Veuillez noter que l'analyse de la demande sera faite par le service d'urbanisme avant d'émettre le permis. Certains critères seront considérés, par exemple; la présence d'un milieu humide à proximité, l'accessibilité pour un camion 10 roues, etc. Cette analyse peut prendre un certain délai, il est donc **recommandé de faire la demande le plus tôt possible**. Un permis de remblai est valide pour une période de 1 an. D'ailleurs, si vous avez un permis encore valide, je vous invite à l'envoyer par courriel à voirie@munilamacaza.ca afin de vous assurer d'être sur la liste des citoyens désirants recevoir le service de remblayage. Nous ne pouvons garantir de quantité ni la qualité du matériel et les adresses les plus près des travaux recevront les matériaux. Pour obtenir de plus amples informations, je vous invite à communiquer avec moi au 819-275-2077 poste 35.

Merci et passez un bel été!

Rémy Fleurant Lepage – contremaître des travaux publics
voirie@munilamacaza.ca



HORTICULTURE

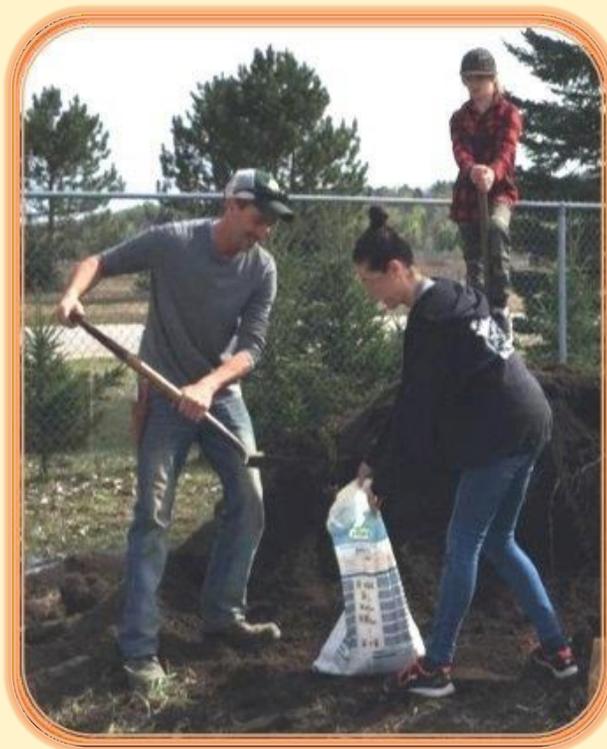
Bonjour macaziennes et macaziens,

Le mois de mai est terminé et nos activités qui ont déjà eu lieu ont été un succès !

Comme à chaque année, la distribution de compost a été la folie. Nous avons rempli plus d'une soixantaine de camionnettes et de remorques. Continuez à remplir votre bac brun, plus vous compostez, plus nous pourrons en distribuer l'année prochaine !

Merci pour votre participation à la distribution d'arbres et d'arbustes. Continuez à embellir votre bande riveraine. Cela est dans votre intérêt, celui de l'environnement et, en plus, c'est gratuit!

Riel Demers, horticulteur
819-275-2077 poste 36
horticulture@munilamacaza.ca,



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le nourrissage des canards une pratique néfaste et interdite

Le territoire de la Municipalité comprend une multitude de plans d'eau, ce qui attire plusieurs oiseaux migrateurs, dont le Canard Colvert qui est très commun et le Grand harle facilement reconnaissable par la huppe brune que les femelles ont sur la tête.

L'impact du nourrissage des canards par les humains est élevé, car les principaux plans d'eau sur le territoire sont développés en villégiature et que plusieurs résidents riverains nourrissent les canards.

Cela part d'une bonne intention, mais au final l'impact du nourrissage des canards est néfaste à la fois pour les canards et pour les humains.

Premièrement, en nourrissant les canards cela leur envoie le message que le milieu est riche en nourriture, et ce faisant, ils pourraient être tentés de rester plus longtemps ou même complètement au lieu de migrer vers le Sud, tel qu'ils le font habituellement. Puisqu'ils ne sont pas bien adaptés au froid, les canards risquent alors de ne pas survivre.

Deuxièmement, le nourrissage des canards peut faire en sorte d'attirer les canards en plus grand nombre sur le même plan d'eau. Ce qui favorise la propagation de maladies chez ceux-ci et fait en sorte qu'ils sont trop nombreux pour les ressources disponibles dans le lac.

Comme leurs excréments contiennent beaucoup de coliformes fécaux, cela entraîne une baisse de la qualité de l'eau et favorise aussi la dermatite du baigneur (un problème cutané causé par une larve parasite qui pénètre la peau des baigneurs.)

Aussi, le pain n'est pas un aliment assez nutritif pour les canards et peut causer des problèmes digestifs ce qui peut mettre en péril leurs survies.

Il est donc important de respecter la réglementation (art. 4, règl. 2010-056) et ne pas nourrir les canards (ni les autres animaux sauvages). Il est à noter que les contrevenants sont passibles d'une amende minimale de 300\$ et maximale de 4000\$ (art.9, règl. 2010-056).



Une femelle Grand harle avec ses poussins.

Timothée Breton, coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement
819.275.2077 poste 29
urba1@munilamacaza.ca

RÉCUPÉRATION DE PILES

Vous avez des piles qui ne vous servent plus et vous ignorez comment en disposer ? Rien de plus simple !
Notre écocentre accepte la plupart des piles. Il suffit d'aller les déposer pendant les heures d'ouverture, soit les vendredis et samedis, de 8h à 12h00 et de 12h30 à 16h.

Piles acceptées :

Non rechargeables ; (alcalines, lithium, petites piles scellées au plomb ...)



Plomb



Alcalines



Lithium

Rechargeables : (lithium-ion, ni-cd, ni-mh...)



Ni-mh



Lithium-ion



Ni-cd

Tous les formats de piles pesant moins de 5 kg

(AAA, AA, C, D, 9V, piles bouton – montres, appareils auditifs, piles de lampes, piles d'outils, piles de caméras, piles d'ordinateurs...)

Batteries acide-plomb (batteries d'auto et de tout autre véhicule électrique, batteries pour divers autres appareils)



Batteries humides (on voit le liquide à travers la batterie qui est souvent en plastique, il s'agit souvent de batteries ni-cd)



LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE AU PUBLIC!

EMPRUNTEZ L'ENTRÉE ARRIÈRE SEULEMENT - LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE.



C'est bientôt l'été !!! Inscris-toi au Club de lecture TD

Le Club de lecture TD revient en force cette année avec le thème **Joue le jeu!** Le lancement sera le vendredi 25 juin et se déroulera jusqu'au samedi 4 septembre inclusivement. Inscris-toi à la bibliothèque et nous te remettons tout le matériel nécessaire pour faire de ton club de lecture une expérience unique!

Une sélection de livres jeunesse a été spécialement conçue pour présenter des livres adaptés aux jeunes. Choisis ce qui te plaît et continue de développer tes habiletés de lecture tout au long de l'été! Partage tes efforts en participant à atteindre l'objectif de livres lus durant le congé estival par les jeunes de notre communauté! **Ensemble, seriez-vous capable de lire 200 livres?**

Je vous mets au défi !!!

Tu as envie de nous faire part de tes lectures? Génial!

Complète la fiche de **Critique d'un jour** et ta critique pourrait apparaître dans le bulletin d'information à l'automne.

Visite aussi le site Web du Club de lecture TD et tu y découvriras une tonne d'activités en lien avec la lecture!

Pour finir, comme l'objectif est de permettre aux enfants de vivre les plaisirs de la lecture et des livres, afin qu'ils aiment lire toute leur vie, la bibliothèque fera tirer plusieurs **prix de participations** : BD, albums, romans et jeux seront à l'honneur. Inscris-toi à ta prochaine visite. Bon été et bonne lecture!



Isabelle Robert, responsable de la bibliothèque
819.275.2077 poste 28
biblio@munilamacaza.ca



RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE



Patrouille nautique sur les plans d'eau

Votre équipe de sauvetage nautique de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) sera présente sur nos lacs durant l'été. Ces patrouilles permettront, entre autre, de rencontrer les plaisanciers et de répondre à leurs questions.

Les plans d'eau qui seront visités sont les suivants : Lac Chaud , Lac Caché, Lac Macaza, Lac Inattendu, Lac à Ouellette, Lac Mitchell, Lac Clair, Lac Long, Rivière Macaza et la Rivière Rouge.

La consommation d'alcool

La consommation d'alcool dans une embarcation est beaucoup plus dangereuse que ne l'imaginent la plupart des gens. La fatigue, le soleil, le vent et les mouvements de l'embarcation engourdissent les sens. L'alcool intensifie ces effets, réduisant le temps de réaction, votre jugement et ainsi, votre capacité de conduire une embarcation. Prendre un verre d'alcool à bord d'une embarcation sur l'eau c'est comme prendre trois verres sur la terre ferme.

Il est tout aussi dangereux et illégal de naviguer sous l'influence de l'alcool que de conduire son véhicule sur la route, en état d'ébriété.

La conduite d'une embarcation avec les facultés affaiblies est illégale et constitue une infraction en vertu du *Code criminel du Canada*. Quiconque conduit une embarcation lorsque sa capacité de conduire est affaiblie par l'alcool commet une infraction et peut se voir retirer son permis de conduire automobile.

Attendez donc la fin de la journée de pêche ou de chasse avant de prendre une consommation. Vous ne devez pas oublier que vous êtes responsable de votre sécurité et de celle des personnes à bord.

Feux extérieurs

Chaque année, nos pompiers doivent intervenir pour sensibiliser les citoyens à l'importance d'agir dans le respect des règles de la SOPFEU et avec prudence lorsque ceux-ci désirent profiter du beau temps pour faire un feu à l'extérieur. Veuillez suivre ce lien pour consulter le danger d'incendie dans notre région <https://sopfeu.qc.ca/>





Bourse étudiante accordée à Audrey Lebeau

La Municipalité ayant accordé un soutien financier sous forme de bourse d'études à l'École Polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier, les membres du Conseil municipal sont heureux d'annoncer que la récipiendaire de cette « bourse d'études aux élèves de 5^e secondaire – catégorie Persévérance » est nulle autre que la macazienne Audrey Lebeau !

Audrey est bien connue de la population. Depuis 3 ans, elle est salariée étudiante au sein de la Municipalité, ayant occupé, durant ses 2 premières saisons, un poste de préposée à la station de lavage et cet été, un poste à la voirie. Si vous la croisez, félicitez-la pour sa persévérance !

Tous ceux qui la connaissent s'entendent pour dire qu'Audrey est une jeune femme appréciée de tous. Elle est rigoureuse, fiable, compétente et elle relève tous les défis qui croisent sa route.

Toutes nos félicitations Audrey !

Prêt de chapiteaux

Comme par les années passées, la Municipalité prête et installe 3 chapiteaux au Camp de jour de Rivière-Rouge pour la saison estivale. Ceci permet à nos enfants d'avoir un coin d'ombre et de s'amuser à l'abri des intempéries.

Nouveauté cette année, les chapiteaux ont aussi été offerts gracieusement à l'École du Méandre, afin que les enseignants les utilisent pour faire l'école à l'extérieur. En temps de pandémie nous devons tous être créatifs et ces chapiteaux ont permis d'embellir les journées de nos enfants !



Communautel Inc.

MERCI !

Les membres du Conseil municipal souhaitent remercier Communautel Inc. d'avoir permis, à nos citoyens durant de nombreuses années, d'accéder à un service internet haute vitesse.

Le comité jeunesse de AD_Vision a maintenant son ambassadrice de La Macaza; madame Dominique Boulianne qui a accepté de représenter la Municipalité.

Le comité jeunesse de la MRC d'Antoine-Labelle est une instance composée de 17 membres âgés entre 15 et 35 ans et issus de l'ensemble des villes et municipalités du territoire.

La stratégie AD_Vision, repose sur trois grands objectifs :

1. Impliquer les jeunes de 15 à 35 ans afin de connaître leurs opinions, leurs enjeux, leurs intérêts et leurs besoins et évaluer comment la MRC pourrait intégrer ces informations à ses divers processus de prise de décision, afin de contribuer au développement de la collectivité.
2. Adapter les services et les façons de faire de la MRC d'Antoine-Labelle pour qu'ils correspondent mieux aux jeunes de 15 à 35 ans.
3. Développer un sentiment d'appartenance chez les jeunes dans le but de les retenir et d'en attirer davantage dans la région.

Les membres du Conseil municipal unissent leurs voix pour souhaiter un magnifique mandat à madame Boulianne et lui offrir tout le support nécessaire dans le cadre de sa représentation comme macazienne.



La Municipalité de La Macaza octroie une aide financière à la Fondation CHDL-CRHV



La Fondation du Centre Hospitalier des Laurentides et du Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) qui a subi les contrecoups de la pandémie en devant annuler tous ses événements de levée de fonds prévus en 2020, a fait une demande d'aide financière à la Municipalité de l'ordre de 1\$ par nombre d'habitants. Les membres du Conseil municipal se sont prononcés en faveur de cette demande en remettant un montant de 1 108\$ à la Fondation.

OUVERTURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES



DERRIÈRE L'HÔTEL DE VILLE

- Parc Adolph-Ozell
- Parc de planche à roulettes
- Tennis (en simple seulement)
- Sentier multifonction
- Pickelball **Nouveauté !**

Toilette sèche
disponible sur place !

Nouveauté cette année ! Deux terrains de pickelball, sont maintenant disponibles sur le terrain de tennis, situé à l'arrière de l'Hôtel de ville. Accès gratuit et non verrouillé, premier arrivé, premier servi!

La période maximale autorisée d'une partie de tennis étant d'une heure, nous vous demandons de respecter le temps alloué, afin de ne pas pénaliser les autres joueurs qui attendent leur tour.

La Municipalité prête 2 filets de pickelball qui sont disponibles à la station de lavage, pendant les heures d'ouverture, avec dépôt de 50\$ par carte de crédit obligatoire, pour un prêt d'une journée.

* N'oubliez pas d'apporter votre bouteille d'eau!

Merci de respecter les consignes sanitaires émises par le gouvernement.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Service des loisirs de La Macaza

Veillez noter qu'en vertu des mesures sanitaires en vigueur au moment d'écrire ces lignes, la Municipalité ne prévoit pas tenir d'activité de loisirs pour les mois de juin et juillet 2021.

La Municipalité espère être en mesure d'offrir des festivités et des périodes de loisirs au mois d'août 2021.

La municipalité suivra la situation de près et ajustera ses actions en fonction des directives émises par le gouvernement du Québec.

Pour demeurer informé des activités que la municipalité mettra en place d'ici le mois de septembre 2021, abonnez-vous à l'infolettre et à la page facebook.

QUI DIT ÉTÉ, DIT EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS !

La Municipalité est fière d'accueillir six étudiant.e.s macaziens pour l'été.

Vous reconnaîtrez plusieurs visages puisque la moitié d'entre eux n'en sont pas à leur première saison avec nous.

Notre doyenne, malgré son jeune âge, est Alexane Robitaille qui en est à sa 5^e année à l'horticulture.

Viennent ensuite Audrey Lebeau et Arnaud Dugrosprez qui en sont à leur 3^e été. Ils sont tous les deux attirés au service de la voirie.

Nous terminons en vous présentant trois nouveaux employé.e.s qui passeront l'été à votre service à la station de lavage d'embarcations. Bienvenue à Olivier Cyr, Mahailie Caisse et Elliott Deslauriers-Allain.

Nous sommes heureux de vous voir et revoir parmi nous ! **Bon été !**



Olivier Cyr



Arnaud Dugrosprez



Alexane Robitaille



Audrey Lebeau



Elliott Deslauriers-Allain

ÉLECTIONS MUNICIPALES

LA MACAZA

Personnel Électoral Recherché

Les candidat.e.s doivent :

- Être âgé.e.s de 16 ans et plus
- Être disponibles le 31 octobre et ou le 7 novembre 2021

Envoyez votre candidature à info@munilamacaza.ca ou par téléphone au 819.275.2077



ARTISTES-PEINTRES

Anne-Marie Riopel

Denise Chevrier

Marcel Bureau

Artistes de chez nous (le 1^{er} août)



EXPOSITIONS 2021

du jeudi au dimanche, 13h00-17h00

du 29 mai au 5 septembre

Ouvert le lundi 6 septembre

Maison de la culture de La Macaza

67, rue des Pionniers

La Macaza, Québec J0T 1R0

819-278-5364

maisonculturemacaza@gmail.com



Ce projet est réalisé grâce
au soutien financier du
gouvernement du Québec
et de la
Municipalité de La Macaza



Historique de la
base de missiles BOMARC

Le réseau des éclaireurs du CISSS des Laurentides, vous connaissez ?

Le réseau des éclaireurs a comme but principal de soutenir les individus et notre communauté à traverser les impacts de la pandémie tout en conservant ou retrouvant son équilibre. Il sert aussi à promouvoir la santé mentale positive auprès de la population ainsi qu'à rejoindre l'ensemble de la population de tous les âges et de tous les milieux.

Toute personne significative déjà impliquée dans sa communauté ou dans son travail peut devenir un éclaireur tout comme toute personne qui se soucie du bien-être des autres sans nécessairement être experte en intervention. Devenir éclaireur vous intéresse ? Des formations et trousseaux d'outils pour vous accompagner dans votre rôle seront mises à votre disposition.

Pour plus d'informations ou pour démontrer votre intérêt à ce projet communiquez avec Mme Marie-Josée Meilleur, organisatrice communautaire au CISSS des Laurentides et coordonnatrice local du projet par téléphone au 819 616-7497 ou par courriel au marie-josée.meilleur@ssss.gouv.qc.ca.



Un soutien au démarrage de SDG en milieu familial

Afin de réduire les obstacles rencontrés par les candidats intéressés à devenir responsables en service de garde, le CLD d'Antoine-Labelle vient de lancer un programme pour aider ceux-ci à établir leurs besoins et leur plan d'action, tout en les accompagnant quant au financement requis. « On veut que nos entreprises qui veulent embaucher de la main-d'œuvre puissent le faire. L'un des freins importants est la disponibilité des places en service de garde dans la région », a déclaré le directeur général du CLD, Frédéric Houle.

Vous êtes intéressé à devenir responsable en service de garde, ou vous désirez en savoir plus? **Contactez-nous au 819 623-1540 ou à info@cldal.com.**

STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS

Toutes les embarcations motorisées qui accèdent aux lacs du territoire de La Macaza, doivent obligatoirement être lavées à la station de lavage d'embarcations de la Municipalité, située au 77 chemin de l'Aéroport, et ce, avant leur mise à l'eau et à chaque fois que l'embarcation changera de plan d'eau.

L'achat et la pose de vignettes sur les embarcations motorisées qui seront sur les lacs de la Municipalité est obligatoire (10\$ en argent comptant seulement). Chaque couleur de vignette correspond à un lac spécifique.

RÉSIDENT RIVERAIN

Les résidents riverains qui possèdent une embarcation qui reste sur le même plan d'eau et qui est entreposée sur leur terrain l'hiver peuvent se prévaloir d'une exemption quant au lavage à la station de lavage d'embarcation. Ces résidents riverains doivent remplir un certificat de mise à l'eau 2021 attestant qu'ils ont effectué un lavage complet de leur embarcation. Ils doivent aussi se procurer une vignette pour l'apposer sur leur embarcation (une par embarcation).

FRAIS POUR LE LAVAGE D'EMBARCATION

Contribuables et résidents : GRATUIT (preuve de citoyenneté obligatoire)

Non-contribuables : Embarcation motorisée de plus de 25 hp, 40\$ argent comptant / Embarcation motorisée de moins de 25 hp, 20\$ argent comptant.

ENTREPRISE DE LIVRAISONS D'EMBARCATIONS

Concernant les livraisons d'embarcations faites par une entreprise d'entreposage et de livraison d'embarcations sur un lac ou sur un cours d'eau de La Macaza, l'entreprise doit obligatoirement faire laver, et ce, à chaque livraison, l'embarcation livrée ainsi que la remorque avant la mise à l'eau de l'embarcation. Les coûts du lavage pour l'entreprise de livraison sont fixés à dix dollars (10\$) et ce, à chacune des livraisons, à moins que le citoyen soit présent lors du lavage.

DÉPÔT POUR L'OBTENTION D'UNE CLÉ POUR ACCÉDER À UNE DESCENTE PUBLIQUE

(contribuable, résident et non contribuable) : Cent dollars (100\$) par carte de crédit seulement. Dépôt remboursable, mais prenez note que si la clé n'est pas retournée dans un délai maximum de 48 heures, le dépôt sera encaissé par la Municipalité, de plus, les contrevenants sont passibles d'une amende minimale de 300\$. Le prêt d'une clé pour accéder à une barrière d'une descente publique est pour permettre l'accès à une seule embarcation. Si la personne détenant une clé laisse accéder à un plan d'eau d'autres embarcations, elle est passible d'une amende de 300\$ pour une première infraction.

HORAIRE

- ◆ Lundi au jeudi de 6h à 16h30 sur appel 819 425-4913
(prévoir un délai entre 15 à 30 minutes pour l'arrivée du préposé)
- ◆ Vendredi de 8h à 20h ◆ Samedi de 8h à 18h ◆ Dimanche de 8h à 16h





Prenez note que nos bureaux seront fermés le jeudi 24 juin et le jeudi 1er juillet pour la Fête nationale du Québec et pour la Fête du Canada.

Bureau ouvert le 25 juin et le 2 juillet 2021 de 8h à 12h

DÉBUT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC CHAUD OUEST

Lundi 14 juin les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest ont débuté. Les travaux sont prévus pour une durée de neuf semaines. Les travaux se feront du lundi au vendredi, de 7h à 17h30, sauf le vendredi où ils se termineront à midi.

La municipalité informera ses contribuables hebdomadairement, et ce par son infolettre. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à vous inscrire à l'infolettre de la Municipalité, en allant sur la page d'accueil du site Web au www.munilamacaza.ca/inscription-notre-infolettre

DES CITOYENS POSITIONNENT MAL LEURS BACS

Merci de bien placer vos bacs en bordure des chemins

Des bacs bien placés facilitent le travail des éboueurs et permettent d'éviter des bris et des renversements de bacs



Ouverture du bureau municipal

Le bureau municipal est maintenant ouvert aux citoyens depuis le 14 juin 2021.

Les consignes sanitaires comme le lavage des mains à l'entrée et le port du masque sont exigées.

Aussi, afin de continuer à assurer l'efficacité du service d'urbanisme, il est demandé aux contribuables de prendre rendez-vous à l'avance. Les citoyens.ne.s qui se présenteront sans rendez-vous ne pourront pas être reçus par un inspecteur.trice.

Il est aussi fortement recommandé aux contribuables de prendre rendez-vous pour rencontrer la direction générale afin de s'assurer de la disponibilité de celle-ci.

Tél. : 819.275.2077

Télécopieur : 819.275.3429

Courriel: info@munilamacaza.ca

L'ÉCOCENTRE

Situé au 1, chemin Roger-Hébert, La Macaza

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

◆ Vendredi et samedi de 8h à 12h et 12h30 à 16h



Remerciements à nos collaborateurs!

Céline Beauregard, Christian Bélisle, Timothé Breton, Brigitte Chagnon, Vicki Emard, Judith Guénette, Albert et Lise de Kappelle, Caroline Dupuis, Rémy Fleurant Lepage, Louise Labat, Annie Lajoie, Karine Paquette et Isabelle Robert.